

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2025/07/07/3 portant sur

L'ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2025 - 2030

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 07 juillet 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes**.

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Président Honoraire**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

49 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Monsieur Laurent HOTTIAUX – **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires.**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, PASTORELLI Nadège, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



VUS

- Les articles L.710-1 et R 712-20-1 du Code de commerce ;
- Les articles 81, 86, 89 et 92 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- La norme 4.13 du Cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des CCI (« cadre OBCF »)
- La délibération de l'Assemblée générale du 25 novembre 2024 relative à l'approbation du budget rectifié 2024 et du budget primitif 2025 de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La délibération de l'Assemblée générale du 26 mai 2025 relative à l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2025 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 02 juillet 2025.

EXPOSE PREALABLE

La CCI Nice Côte d'Azur mène de nombreux projets, dans le cadre de sa fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services telle que définie à l'article L710-1 du Code de commerce.

Elle contribue ainsi au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations.

Un plan pluriannuel d'investissements (PPI) est soumis aux instances délibérantes et consultatives de la CCI Nice Côte d'Azur lors de la présentation du budget primitif. Ce PPI peut faire l'objet d'une actualisation en fonction des différents projets et actions menés par la CCI Nice Côte d'Azur.

Depuis l'Assemblée générale du 25 novembre 2024, la CCINCA a actualisé la projection de ses investissements.

Or, dans le cadre de travaux actuellement menés par CCI France, il est demandé à la CCI Nice Côte d'Azur de communiquer un PPI validé et actualisé.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS PERIODE 2025 - 2030								FINANCEMENTS			
En milliers d'euros	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P	TOTAL PERIODE	Sub	Emprunts	Fonds Propres *	TOTAL PERIODE
TRAVAUX ET ENTRETIEN SIEGE	600	850	550	400	250	250	2 900			2 900	2 900
AUTRES INVESTISSEMENTS DONT SI	450	1 000	1 000	650	250	250	3 600			3 600	3 600
TRAVAUX REHABILITATION SALLE EUROPE	1 800	2 200					4 000			4 000	4 000
APPEL DE FONDS (FONDS INVEST SOUCRITS)	200	250	250	72			772			772	772
TOTAL SERVICE GENERAL	3 050	4 300	1 800	1 122	500	500	11 272			11 272	11 272
EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET SI	350	400	400	550	400	400	2 500	1 000		1 500	2 500
TOTAL SERVICE FORMATION	350	400	400	550	400	400	2 500	1 000		1 500	2 500
APPORTS SASU DSP SAINT LAURENT DU VAR	11 000	4 000	1 000	1 500	1 000		18 500			18 500	18 500
APPORTS SAS DSP STUDIOS VICTORINE	1 775	6 725					8 500			8 500	8 500
APPORTS AUX FILIALES	12 775	10 725	1 000	1 500	1 000		27 000			27 000	27 000
TOTAL CCI	16 175	15 425	3 200	3 172	1 900	900	40 772	1 000		39 772	40 772

Fonds propres *: Intégrant la cession d'immobilisations financières et la mobilisation des résultats prévisionnels



CONSIDERANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que les budgets prévisionnels pour l'exercice 2025 ont été adoptés par délibération de l'Assemblée générale du 25 novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 81 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ↳ Que les comptes sociaux de l'exercice 2024 ont été adoptés par délibération de l'Assemblée générale du 26 mai 2025, conformément aux dispositions de l'article 86 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ↳ Que le Bureau a rendu un avis favorable sur l'actualisation des PPI lors de sa séance du 23 juin 2025 ;
- ↳ Que conformément à l'article 89 du Règlement intérieur de la CCINCA, la Commission des finances a été sollicitée et a rendu un avis favorable lors de sa séance du 02 juillet 2025 concernant l'actualisation du PPI telle que présentée en séance ;
- ↳ Que conformément à l'article 92 du Règlement intérieur de la CCINCA, les projets de délibérations de la CCINCA relatifs à ses investissements pluriannuels sont transmis à la CCIR selon les modalités prévues par la norme 4.13 du cadre OBCF.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **VALIDENT** le plan pluriannuel d'investissements (PPI) actualisé, tel que présenté en séance ;
- **ALLOUENT** les fonds et réserves disponibles de la CCINCA aux projets ci-dessus détaillés ;
- **DELEGUENT** aux services de la CCINCA le soin d'apporter les aménagements nécessaires à cette répartition, au regard de l'avancement desdits projets, étant précisé que le Bureau et l'Assemblée générale de la CCINCA seront régulièrement informés et consultés sur leurs évolutions.

Etant précisé que conformément aux dispositions de l'article R 712-20-1 du Code de commerce, le projet de délibération relatif aux investissements relevant du PPI a été transmis à la CCIR PACA et que les observations éventuelles de la CCIR PACA seront portées à la connaissance de l'Assemblée Générale du 07 juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62	Nombre de départs	0
Nombre de participants au vote :	49 (quorum : 32, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	44		

Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 44

Nice, le 07 juillet 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

